

UNE CONCENTRATION PLUS STRATÉGIQUE

Pendant cette transition, le gouvernement respectera les engagements contractuels existants du Canada dans tous les pays. Il convient aussi de noter que les programmes comportant un soutien à des partenaires canadiens seront de plus en plus axés sur la réalisation des ODM dans les pays les plus pauvres, y compris ceux dans lesquels il n'est pas réaliste pour le Canada de mettre en œuvre un programme bilatéral à grande échelle. En outre, nous continuerons, au moyen de nos contributions aux institutions multilatérales, de répondre aux besoins d'une grande diversité de pays en développement, par exemple :

- pour les pays à revenu intermédiaire : financement du développement par l'intermédiaire de la Banque mondiale et des banques régionales de développement, à mesure que les pays passent de l'aide au financement reposant sur les mécanismes du marché;
- pour les pays stables, mais pauvres : financement du développement au moyen des mécanismes de subventions et de prêts accordés à des conditions préférentielles, prévus par la Banque mondiale et les banques régionales;
- pour les États en déroute et les États fragiles : appui des institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations régionales œuvrant pour la paix et la sécurité, le renforcement de certaines capacités et l'aide humanitaire.

Fonds canadien d'initiatives locales

Le Fonds canadien d'initiatives locales (FCIL) est un mécanisme d'aide souple et réactif qui permet aux ambassades et aux hauts-commissariats du Canada de verser des fonds directement à des organisations locales pour la mise en œuvre de petits projets de développement. Ces dernières années, des fonds ont été versés par l'entremise des ambassades pour la mise en œuvre de programmes dans quelque 120 pays. Ces programmes, qui sont axés sur le développement, aident les représentants canadiens à l'étranger à travailler directement avec les collectivités locales. Affaires étrangères Canada gèrera d'une manière stratégique un programme de FCIL remanié, pour favoriser la présence canadienne dans les pays où cela servira les intérêts du Canada en matière de politique étrangère. Pourraient être inclus des pays où d'importants programmes bilatéraux seront progressivement réduits.